

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christine Hascoët, Maire de Restigné, le 11 septembre 2017 à 20 heures.

La convocation adressée le 5 septembre 2017 précise l'ordre du jour suivant :

1. Finances publiques : décision modificative
2. Finances publiques : amortissement et décisions modificatives
3. Domaine communal : acceptation de devis et décision modificative
4. Institutions et vie politique-intercommunalité :SIEIL approbation du principe de participations communales à l'extension du réseau d'éclairage public.
5. Institutions et vie politique :OCTOVAL approbation du rapport sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement.
6. Domaine et patrimoine : principe de cession d'une parcelle.
7. Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal.
8. Points sur les regroupements intercommunaux.
9. Questions diverses

Sont Présents : Mesdames Hascoët , Pichet, Galbrun, Legoff, Moreau , Moutte
Messieurs Besnier,Peron,Henry,Champenois

Sont absents excusés : Mme Dubois qui donne pouvoir à Mme Moreau
Mr Billecard qui donne pouvoir à Mme Pichet
Mme Lugato qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mr Beaurain qui donne pouvoir à Mr Besnier
Mr Gourdon

Nombre de conseillers en exercice :15

Le quorum étant atteint Mme Moutte est élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance du 10 juillet a été modifié puis adopté.

Mme Hascoët demande au conseil de bien vouloir rattacher le point suivant :
Modification de la convention de l'Avenir Musical

N°1) Finances publiques : décision modificative

Madame le Maire informe que les parts sociales de la cave Robert et Marcel ont été revalorisées.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la décision modificative n°7 permettant l'achat de ces parts à leur nouvelle valeur :
Diminution des crédits du compte 2115-96 par l'augmentation des crédits du compte 266-OFPI pour 58€.

N2°) Finances publiques : Amortissement et décisions modificatives :

Mr Besnier rappelle pour mémoire, qu'en 2016, la commune de Restigné a versé une subvention au SIEIL de 2.110,75€ pour l'installation d'une bornede recharge électrique rue Basse. A compter de 2017, il convient d'amortir cette dépense.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le principe d'amortissement de cette dépense sur 3 ans (703,59 €)

- la décision modificative N° 8 : la diminution des crédits du compte 023 (virement à la section d'investissement) par l'augmentation des crédits du compte 6811 (dotation aux amortissements) pour 704 €.
- la décision modificative N°9 : la diminution des crédits du compte 021- OFPI (virement de la section de fonctionnement) par l'augmentation des crédits du compte 28041581-OFPI (amortissement extension des réseaux) pour 704 €.

N°3) Domaine communal : acceptation de devis et décision modificative :

Mme Pichet rappelle que le conseil municipal a approuvé le 10 avril 2017 le principe de mise en vente d'une parcelle communale située près des ateliers communaux rue Noiret. Dans le cadre de cette opération, il convient de déplacer les coffrets relatifs aux réseaux électriques et d'eau potable alimentant les ateliers communaux, ces derniers étant actuellement situés à l'entrée de la parcelle prochainement mise en vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les devis suivants :

- le devis VEOLIA d'un montant de 1.985,54 € HT soit 2.383,01 € TTC
- le devis ENEDIS d'un montant de 1.781,00 € HT soit 2.137,20 € TTC
- le devis de l'entreprise FALCHI pour le raccordement électrique entre le coffret et le tableau électrique de l'atelier d'un montant maximum de 699,88 € HT soit 839,86 € TTC

Afin de valider ces 3 devis, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la décision modificative N°10 à savoir la diminution des crédits du compte 2115-96 par l'augmentation des crédits du compte 21318-122 pour 5.361 €

N°4) Institutions et vie politique-intercommunalité :SIEIL approbation du principe de participations communales à l'extension du réseau d'éclairage public.

A la demande de la commune, le SIEIL, dans le cadre de la compétence éclairage public, a fait réaliser l'étude de l'extension de l'éclairage public de la rue des Epiots.

Il s'agit d'implanter 8 luminaires de type LOGO (identiques à ceux existants dans la cité du Clos Jolinet et chemin de la Petite Chalopinière).

Le coût estimé de l'opération est de 19.309,03 € HTLe montant restant à la charge de la commune est de 11.585,42 € (40% et la TVA sont pris en charge par le SIEIL.)

Après concertation et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la participation de la commune soit :11.585,42 €
- **INSCRIT** cette dépense au budget d'investissement 2018.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

En ce qui concerne la mise en sécurité des armoires d'éclairage public, Mr Besnier adjoint, présente le projet de mise en conformité pour l'année 2018 prévue par le SIEIL.

La dépense totale s'élèvera à 11.844,90 €, le montant à la charge de la commune sera de 4.737,96 € soit 40% de la dépense totale.

Ce projet a été adopté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

N°5) Institutions et vie politique : CCTOVAL approbation du rapport sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Mr Peron présente le rapport 2016 sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

L'assemblée souhaite approfondir l'étude de ce rapport et demande que son approbation soit reportée à une prochaine séance de conseil municipal.

N°6) Domaine et patrimoine : principe de cession d'une parcelle.

Mme Pichet présente la demande d'un administré souhaitant acquérir une parcelle de 432m² du domaine privé de la commune. Elle lui permettrait de mettre en alignement son terrain.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité le principe de cette vente au prix de 42 € le m².

N°7) Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal.

Pas d'information comptable

Convention Avenir musical :

Mme le Maire annonce le départ de la chef de musique de l'Avenir musical et son remplacement par un nouveau chef.

Un rectificatif au contrat a été demandé : remplacer le mot « salaire » par « Indemnités kilométriques »
Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, cette modification.

N°8) Points sur les regroupements intercommunaux.

SITS :Mr Champenois a présenté un compte rendu de la réunion de rentrée concernant les transports scolaires .

Mme le Maire rappelle que les dossiers des primaires et des collégiens seront pris en charge par la CCTOVAL à partir de la rentrée prochaine ; les dossiers des lycéens resteront gérés par le SITS.

COMITE DE PILOTAGE LAC DE RILLÉ ET FORÊTS VOISINES : Mme Moreau a assisté au comité de pilotage : « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine-Channay sur Lathan »

Lors de ce comité, Mme Isabelle Mélot a été élue présidente.

Les différentes actions engagées visent à valoriser, protéger les milieux naturels et faire un projet de production de « bois énergie »

N°9) Questions diverses

→ prochaine réunion conjointe des commissions finances et travaux : le mercredi 18 octobre à 9h30.

→ prochaines réunions de la commission d'appel d'offre pour l'examen des offres relatives à la révision générale du PLU : les vendredi 22 septembre et jeudi 12 octobre 2017 à 9h30

Mme le Maire informe que l'AMF appelle à la solidarité nationale pour les victimes de l'ouragan IRMA .La somme de 1€ par habitant ainsi que le principe de la décision modificative ont été approuvés, à l'unanimité , par le conseil municipal . Ces dons (soit 1200€) seront destinés à la CROIX ROUGE.